

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 octobre 2015

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 novembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-11-02-BD-7 :

Tarifs dans les transports en commun à compter du 1er décembre 2015. .

Rapporteur : Madame Marie Anne ISLER BEGUIN

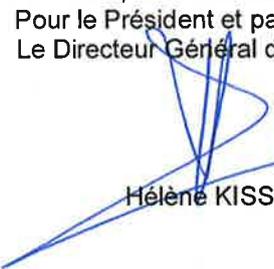
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'article 68 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative pour 2012, relevant le taux réduit de TVA applicable aux transports urbains de 7 à 10 % au 1^{er} janvier 2014,
VU la Convention de Délégation de Service Public, en date du 23 décembre 2011, relative à l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs à l'intérieur du périmètre de Metz Métropole, passée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la SAEML TAMM,
VU la Convention de Délégation de Service Public prévoyant en option la mise en place d'une offre vélo et d'une offre combinée bus/vélo et bus/autopartage,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2015, les tarifs afférents aux modes doux selon l'annexe ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à notifier les nouveaux tarifs au délégataire, ceci en application de la convention de Délégation de Service Public passée entre Metz Métropole et la SAEMM TAMM.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



**Annexe : Tableau récapitulatif des offres de location de vélos, des offres combinées vélo / bus et bus / autopartage
proposées au 01/12/2015**

		Location seule				Location vélo et bus		Abonnement combiné bus et Autopartage		
		Plein tarif au 01/07/2014	Plein tarif au 01/07/2015	Tarif jeunes 16-25 ans au 01/07/2014	Tarif jeunes 16-25 ans au 01/07/2015	Tarif abonné Le Me ^e et jeunes 16-25 ans au 01/07/2014	Tarif abonné Le Me ^e et jeunes 16-25 ans au 01/07/2015	Tarif sans réduction abonnement Le Me ^e + Citiz	Tarif combiné au 01/12/2015	
		En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10% %)	En € TTC (TVA 10 %)	En € TTC (TVA 10 %)	
Vélos de Ville	Location Vélo de ville :									
	1/2 journée	2,00 €	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €			
	journée	3,00 €	3,00 €	2,25 €	2,25 €	2,00 €	2,00 €			
	semaine	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €			
	mois	15,00 €	15,00 €	11,25 €	11,25 €	8,00 €	8,00 €			
	3 mois	30,00 €	30,00 €	22,50 €	22,50 €	15,00 €	15,00 €			
	6 mois	50,00 €	50,00 €	37,50 €	37,50 €	25,00 €	25,00 €			
	1 an	80,00 €	80,00 €	60,00 €	60,00 €	40,00 €	40,00 €			
vélos pliants	Location Vélos pliants :									
	1/2 journée	3,00 €	3,00 €	2,25 €	2,25 €	2,00 €	2,00 €			
	journée	4,00 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €			
	semaine	10,00 €	10,00 €	7,50 €	7,50 €	8,00 €	8,00 €			
	mois	18,00 €	18,00 €	13,50 €	13,50 €	14,00 €	14,00 €			
	3 mois	40,00 €	40,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €			
	6 mois	60,00 €	60,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €			
	1 an	100,00 €	100,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €			
Vélo à Assistance Electrique	Location V'Elecs de l'UEM :									
	3 mois*	135,00 €	135,00 €			135,00 €	135,00 €			* En cas de souscription simultanée à un abonnement Le Me ^e et un Velec, le client se verra offrir l'option "Open parking" : accès illimité aux parkings Urbis avec rechargement VAE offert (commercialisée 5 € TTC/mois)
	6 mois*	240,00 €	240,00 €			240,00 €	240,00 €			
	1 an*	420,00 €	420,00 €			420,00 €	420,00 €			
Bus + autopartage	Bus et autopartage :									
	abonnement annuel - 26 ans							325,50 €	259,50 €	Correspond à un abonnement jeunes illimité ainsi qu'à un abonnement annuel conducteur principal formule classique Citiz
	abonnement annuel - 26 ans boursier							280,50 €	214,50 €	Correspond à un abonnement jeunes illimité boursier ainsi qu'à un abonnement annuel conducteur principal formule classique Citiz
	abonnement annuel + 26 ans							466,00 €	400,00 €	Correspond à un abonnement Pass ^e Liberté annuel ainsi qu'à un abonnement annuel conducteur principal formule classique Citiz

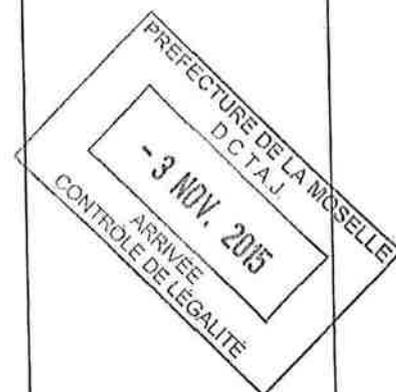
Nouveaux tarifs combinés à compter du 1er décembre 2015

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 2 novembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – année 2015. <i>Annexe</i> : Tableaux récapitulatifs.	1 1	
Point 2 – Contrat de partenariat Lorraine & Territoires (CPLT) 2015-2020. <i>Annexe</i> : Contrat de partenariat.	1 1	
Point 3 – Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Convention de déclinaison territoriale. <i>Annexe</i> : Convention de déclinaison territoriale.	1 1	
Point 4 – Signature de marchés subséquents des lots 2 et 3 de l'accord-cadre 1384 relatif à la fourniture d'électricité et services associés.	10	
Point 5 – CRR : actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016 - complément. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1 1	
Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2015 entre le Département de la Moselle et Metz Métropole pour le CRR. <i>Annexe</i> : Convention annuelle.	1 1	
Point 7 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} décembre 2015. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1 1	
Point 8 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du CRAC – avenant n° 9 au traité de concession. <i>Annexe</i> : Tableaux financiers. <i>Annexe</i> : CRAC – Note de conjoncture. <i>Annexe</i> : Tableaux des acquisitions. <i>Annexe</i> : Plan de situation. <i>Annexe</i> : Avenant n° 9.	1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 17 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes,		



Fait à Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

